L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau: No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI 26 JANVIER.

SPECTACLES BALS, &c

THEATRE DE L'OPERA.

A. J. DÉFOSSEZ..........DIRECTEUR

Samedi Matinée, 27 janvier 1883.

GIROFLÉ--GIROFLA,

Opéra Comique en 3 actes..........Lecocq

Mmes Alice Reine, Bélia, Sholia; MM. Tony Reine, Paget, Kastner.

45ème Soirée de Souscription, Samedi soir, 27 janvier 1883.

AIDA,

Grand Opéra en 4 actes.......Musique de Verdi

MM. Tournié, Dolrat, Jourdan; Mmes Fouquet, Bernardi.

Dimanche soir, 28 janvier 1883.

GIROFLÉ-GIROFLA.

Opéra comique en 3 actes..........Lecocq

Mmes Alice Reine, Bélia, Pholia; MM. Tony Reine, Paget, Kastner.

23 janv—

SALLE GRUNEWALD.

Le Prof. G. R. Cromwell

A l'honneur d'annoncer qu'il donnera quelques

Lectures sur l'Art,

Accompagnées de magnifiques

Illustrations Cosmoscopiques,

Avec musique.

Dimanche soir, 21 Janvier 1883.
Jérusalem et La Terre Sainte.

Lundi soir, 22 Janvier 1883,
The Homes of England.

Mardi soir, 23 Janvier 1883.
Paris, La Superbe Ville.

Mercredi soir, 24 Janvier 1883.
Rome, La Ville Eternelle.

Jeudi soir, 25 Janvier 1883.
La Suisse et Les Alpes.

Vendredi soir, 26 Janvier 1883.
La Grande Bretagne et l'Irlande.

Samedi, Matinée, 27 Janvier 1883,
Un Voyage autour du Monde,
Positivement la dernière lecture.

Entrée, grandes personnes, 50cts, enfants, 25cts. On peut retenir des siéges sans frais additionnels, pendant la journée, au magasin de musique de Grunewald, 127 rue du Canal.

AVIS—On prie les spectateurs d'occuper leurs siéges vers 8 heures; s'ils viennent plus tard, ils ne pourront pas se placer aisément. Après le commencement de la lecture, on ne peut pas répondre que chacun trouvera son siége. Portes ouvertes à 7 heures et quart. On commence à 8 heures.

Les voitures peuvent être commandées pour 9 heures 35 minutes. 21 janv—6f

Grand Concert en Matinée,

AVEC LE GRACIEUX CONCOURS DE LA

Troupe d'Opéra,

—OFFERT PAR—

M. et Mme A. J. Défossez,

Pour aider le Très Révérend Archevêque N. J. Perché à faire les opérations nécessaires à l'Eglise Ste-Marie, à l'Archevêché et à l'Asile des Orphelins de Ste-Marie du Troisième District.

Ce Concert, dont le programme sera publié ultérieurement, aura lieu au Grunewald Hall, le DIMANCHE, 28 janvier, à 1 heure P. M.

Prix du billet, 50 cents.

Pour toute place réservée un supplément de 25 cents.

Les billets sont en vente au magasin de M. Grunewald, rue du Canal.

GRAND SPECTACLE

Organisé par

Les Dames de la Nouvelle-Orléans,

Au profit de Sa

Grandeur le Très Révérend Archevêque N. J. Perché et de

L'Orphelinat Ste Marie, 3e District.

A LA

SALLE GRUNEWALD,

LUNDI, 29 janvier 1883, à 6 heures et demie du soir.

Entrée, 50 cts; Siéges réservés, 25 cts.

DAMES PATRONESSES.

Mme L. Grunewald, Présidente.
Mme T. Prudhomme, Vice-Présidente.
Mme A. Janin, Vice-Présidente.
Mme J. Flanner, Trésorière.
Mlle C. Correjolles, Secrétaire.

Mmes James Gallier, Vve Pollock, Vve Blanchette, P. Forstall, L. Uter, Janin, E. Vatinel, L. Joubert, Vve Brousseau, Mlle White, Mmes Vve Chalaron, D. E. Carroll, J. M. Rouzan, A. Chalaron, J. Hopkins, J. J. Fernandez, J. Meunier, E. F. Correjolles, Flotte, Vve Percy, Vve P. Noe, E. Bouny, T. Simms, G. Lavergne, P. Bierne, H. Ogden, N. Gardes, A. Irancon, O. de Armas, Vve Delpeuch, Vve Farnet, T. Moore, Lenere, Dufilho, Vve Hennessey, Vve Lingham, M. Lafargue, Mlle N. Wood, Vve Rousset, Vve Porter, Denegre, Stauffer, Vve Longé, Vve Behu, A. Robert, A. Thibaut, H. Génas, Mlle D. Musson, Mmes Vves Schreiber, Seré, Bengnot, Valeton, A. Lambert, Vve L. LeGardeur, Mlle Grima, Mmes E. Cénas, Vve Lemonier, Vve Roa, Vve N. Cénas, Mlle D. Forstall, Mmes Vve V. Capdevielle, Placide Canonge, Vve A. Lanaux, I. A. Wiltz, J. Pollock, Vve C. Claiborne, Vve Warton, J. Labatut, Vve Puig, Sarrazin, H. Bayon, A. Bonneval, J. M. Lapeyre, Rathbone, P. E. Théard, A. Peincy, P. Mauxias, Vve Sanchez, J. T. Semmes, P. Capdevielle, Vve D. Morgan, Vve T. Simms, Vve Duffau, Pilié, L. Latapie, G. Pascal, A. Castaing, Vve E. Guillotte, Vve Dupuy, Vve Lange, Vve Vigneau, P. Bertus, Buel, C. Bianco, A. Pitot, Al. Romans, Vve Barjac, N. Dufour, H. Goodrich, Vve Drouet, E. Peuch, Losliger, Winship, C. Carrière, Sauche, Vve Pothier, P. Forstall, Payro, J. Lalande, C. E. Schmidt, E. Carrière, Vve Girard, Dubroc, E. Bienvenu, L. Bouny, F. Tujague, Vve G. Durel, A. Villeré, A. Voorhies, E. Deléry, E. Forstall, Vve Coiron, Janvier, P. Blanc, D. Chaffraix, Bayle, H. Legendre, Vve Mathey, Blanchard, Mmes T. L. Airey, Mitchel, Maserat, C. T. Dugazon, Cahonella, Formento, E. Bermudez, W. Claiborne, Locquet, N. Peychaud, J. B. Laplace, P. Crabites, W. Biland, Mlle E. Duestel, Mlle E. Coiron, Mme J. Tuyes, Mlle L. Hincks, Mme J. Aldigé, P. Bellesa, Macarty, Amédée Ducatel, G. W. Dunbar, Mmes Brugier, A. Hoffmann, P. Fourchy, Vve. Mott, Vve Laubert, P. Duquesney, Vve. Stagg, L. Arnauld, F. Lavillebeuve, Vve Seixas, O'Connell, Vve Desmonnes, Alf. Grima, A. Wogan, John Augustin, T. Brierre, Mlles Wogan, Périlliat, Mme R. N. Ogden, Mlle C. Gally, Mme Tourné, Mlle Bées, Mme Vve A. Nill, Mmes F. Minor, Gilbert, Roux, Vve Culbertson, Vve Faisant, A. Bandeou, W. Nott.

Les gracieusetés du public, sous quelque forme que ce soit, seront agréées avec reconnaissance. 16 janv—

Grand Bal Paré et Masqué

—Donné par—

L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES FILS DE LA LOUISIANE,

A LA SALLE DE L'ARTILLERIE WASHINGTON,

Samedi, 3 Février 1883.

Prix d'Entrée..........$1 00

Les invitations de dames s'obtiendront des messieurs ci-après nommés: F. V. Ougatte, 28 rue Royale; Henri Durel, Jno. 125 rue du Canal; J. G. L. Feltz, 119 rue Royale; J. Weinfurter, coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse; F. Dufrêche, 57 rue des Champs Elysées; Paul Conco, 161 rue St Charles. 7jan—1m

JARDIN DE WENGER,

Nos 11 et 13 rue Bourbon

TOUS LES SOIRS

Grand Concert, exécuté par le célèbre Orchestre de Dames Viennoises,

Sous la direction de Mme Tampier.

Programme nouveau chaque soir. Matinée le Dimanche.

Quatre chambres somptueusement meublées pour les dames, ayant les entrées séparées, et arrangées pour l'agrément des dames visiteuses.

Les personnes tapageuses ou de caractère suspect ne seront pas reçues dans l'établissement.

Les meilleurs vins, liqueurs et bières et un lunch froid seront servis à toute heure. 21sept—6m

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 11 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Augereau, Mme Vve	Groleau, Dme Vve
Avet, Vincent	Gouffé, Victor-Roland
Augustin, Justin Mme	Giairon, Dame Françoise
Abadie, Cécile Barbé M	Hana, Charles
Bernard, Les époux	Iffrick, famille
Babine, Auguste Charles M	Lapierre, Jean-Henri
Boudes, Jean Baptiste M	Letonneur, Emile
Bounin, Jacques M	Lamouranne, Jean
Caubère ou Coubert, François M	Lacarre, Jules
Cardeilhac, Eue Clément M	Lacoas, Jean
David, Paulin	Lecler, Jacques
Deffez, Eugène	Mathis, Jean
Doren, Luc	Marrejou, Guillaume
Détrie, Isidore	Marcolin, Jules-Marius
Darse	Paguet, Antoine
Dupont, Pierre Benjamin M	Peugy, Louis
Desbessalle, Jn Armand	Ribaud, Marie, Vve Petit
Estracté, Jn Marie	Rivas, Xavier
François, Alexandre	Rougé
Favier, Antoine	Rousseaud, Hippolyte Jean
Ferrière, Léon	Roger, Arthur
Fiettes, Pierre-Gabriel	Roigé, Jean dit Cadet
Fagout, Félix, Martial	Sarrat, Dme Vve
Forestal,	Toujas, Timothée
	Van-Bye, Antoine
	Zurbach, Abel

Le Consul Général de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

La Nlle-Orléans, le 2 janvier 1883.

Spectacles, Bals, &c.

Théâtre St-Charles de Bidwell

VENTE SPECIALE D'AVANCE

Pour l'engagement

Commençant le 29 JANVIER 1883,

—DE—

Mrs. LANGTRY,

et compagnie, se composant de: Mlle Kate Pattison, Mlle Kate Hodson, Mlle Sarah Lascelles, Mlle J. Weatherston, J. G. Grahame, F. K. Cooper, J. G. Taylor, E. Sheppard, J. G. Macdonald, Henry Hatton, M. R. Solon, R. Dearing, W. H. Young, W. Carpenter; sous la direction de MR. HENRY E. ABBEY.

RÉPERTOIRE:

LUNDI 29 Janvier, MARDI, 30 Janvier et MATINÉE SAMEDI, 3 février,
AN UNEQUAL MATCH,

MERCREDI, 31 Janvier, et JEUDI, 1er Février
THE HONEYMOON,

VENDREDI, 2 Février,
AS YOU LIKE IT,

SAMEDI SOIR, 3 Février,
SHE STOOPS TO CONQUER.

PRIX DES PLACES—$2, $1.50 et $1; siéges réservés, galleries 50 cents. La vente pour une représentation commencera le MERCREDI, 24 janvier, à 10 A. M.

MARCUS R. MAYER, Directeur-Général.

24janv—

Théâtre St-Charles de Bidwell

Huit soirées et samedi en Matinée.

Commençant DIMANCHE 21, le comédien populaire,

M. B. CURTIS.

Dans sa remarquable création,

SAM'L OF POSEN,

LE COMMIS-VOYAGEUR.

Assisté par sa troupe composée avec soin, sous la direction de EDWARD C. SWETT.

Lundi, 29 jan—MRS LANGTRY. 20 jan—

Académie de Musique DE BIDWELL.

Dimanche, 21 janvier, huit soirées et matinées comme d'habitude, le succès de 1882-83, le grand comédien irlandais,

WILLIAM J. SCANLAN,

Dans le dernier succès de Bartley Campbell,

FRIEND AND FOE.

Sous la direction de W. H. Power.

M. Scanlan chantera sa dernière chanson populaire, "Peek-a-boo" aussi, "Moonlight at Killarney", "Over the Mountains," "The Poor Irish Minstrel," "I Love Music," "Irish Potheen", "Mrs Regan's Party" (avec danse).

Lundi, 29 janvier—L'éminent tragédien, Mr LAWRENCE BARRETT. 20 jan—

GRAND OPERA HOUSE.

Brooks & Norton......Locataires et Directeurs

LA VENTE DES SIÉGES pour la grande actrice française

Mlle RHEA

commencera JEUDI, 25 janvier à 10 A. M. au contrôle. Ce qui suit est le répertoire pour la semaine:

ADRIENNE LECOUVREUR, pièce sans égale.
CAMILLE.
ROMEO ET JULIETTE,
—ET—
MUCH ADO ABOUT NOTHING.

Prix populaires: Galleries, 25; Premières 50. Siéges réservés: $1.

Même prix que le soir pour les matinées de MERCREDI et SAMEDI.

21janv-4f

GRAND OPERA HOUSE.

Brooks & Norton.......Locataires et directeurs

Pour une semaine, Matinées Mercredi et Samedi, commençant DIMANCHE, 21 janv.

Henriette / Frank CHANFRAU

Dimanche 21 janvier et Samedi 27, TAYLEURE & SPENCER'S

"KIT."

LUNDI et MERCREDI, Janv 22 et 24,

"SAM."

MARDI et VENDREDI, début dans la comédie de Boucicault,

LONDON ASSURANCE.

Lady Gay Spanker..........Henrietta Chanfrau.
Sir Harcourt Courtley..........F. S. Chanfrau.

Matiné Mercredi, Henriette Chanfrau dans le drame de Tayleure.

A MYSTERY OF PARIS.

Jeudi soir et Samedi en Matinée, Henriette Chanfrau dans une nouvelle pièce de l'auteur de "East Lynne" (original)

THE NEW EAST LYNNE,

Par Clifton W. Tayleure.

Dimanche, 28 janv—Mlle RHEA. 20 janv—

GRAND BAL PARÉ

DONNÉ PAR LA

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A la Salle des Odd Fellows,

LE SAMEDI, 27 JANVIER 1883.

Prix du Billet, 2 Dollars.

Pour les invitations de dames, s'adresser à un des membres de la Direction qui se réunit à l'Asile tous les Jeudis, à 6 heures P. M.

Par ordre du Président,
ANT. CARRIÈRE.

L. SIMON, Secrétaire. 7jan—janv 27

Grand bal militaire, paré et masqué

Donné par les

GARDES CONTINENTAUX,

A la Salle de l'Artillerie Washington,

le Jeudi, 1er Février, 1883.

Comité d'Arrangements.

Lieutenant J. R. Welton chef.

J. Beregeay,	A. D. Finley,	D. Hughes,
E. K. Kenner,	J. Steinler,	J. W. Adams,
Thos Hassam,	M. J. McAdam,	Thos Conner,
W. H. Beauham,	T. J. Moulin,	S. L. Hall,
J. J. Mellen,	D. R. Galder,	W. E. Schuppert

Prix du billet (donnant droit à deux personnes de souper)..........$5 00

Des applications imprimées pour des invitations de dames peuvent être obtenues à l'arsenal.

Toute application doit être endossée par un membre.

3déc—tdDimanl5jan—à la date

REDUCTION POUR 1883.

T. C. PORTEOUS,

133 - - rue du Canal - - 133

(BATISSE TOURO.)

Vient de faire de grandes réductions aux prix des marchandises qui lui restent en magasin; et il les offre à des prix dits **Special Bargains.** Il y a entr'autres marchandises des

Etoffes à robes en laine.

Soieries et Brocades.

Manteaux et Dolmans.

Chales et Couvertures.

31 oct—

TAPIS ET TOILES-CIREES.

ELKIN & CIE.,

100....RUE DU CANAL....100

TAPIS

Axminster, Moquette, Velours, Bruxelles [Body Brussels et Tapestry Brussels]

Avec Bordures assorties.

Tapis de Perse et de Turquie, Rugs.

NATTES

de COCO, de ROTIN et de CANTON.

L'attention spéciale est appelée sur nos Rideaux de dentelles Antique, Guipure et Appliquée.

STORES DE FENÊTRES

de Hollande, OPAQUES et TRANSPARENTS.

Articles à rideaux, Franges, Gimps.

26 oct—1an—dim,mer,jeu

Est un composé des vertus de la salsepareille, stillingia, mandragore, rhubarbe, avec l'iode de potasse et de fer, tous puissants producteurs de sang, purificateurs de sang et éléments de vie. C'est le remède le plus pur, le plus sûr, et de toute manière l'altératif le plus efficace, connu du public et qui soit à sa portée. Les sciences de la médecine et de la chimie n'ont jamais produit de remède aussi précieux ni aussi puissant pour guérir les maladies résultant de l'impureté du sang. Il guérit la **Scrofule et toutes les maladies Scrofuleuses, l'Erysipèle, la Rose ou le feu de St. Antoine, les Boutons, les Pustules, les Taches, les Furoncles, les Tumeurs, Dartres, Humeurs, Herpes, Teigne, Impétigo, Ulcères, Plaies, Rhumatisme, Maux Mercuriels, Névralgie, Irrégularités et faiblesses de femme, Jaunisse Affections du foie, Dyspepsie, Maigreur, et Débilité générale.**

Par ses qualités extraordinaires elle détruit les impuretés qui vicient le sang et causent les désordres et la décrépitude. Elle stimule les fonctions vitales. Elle soutient l'énergie et la force. Elle restaure et préserve la santé. Elle infuse une nouvelle vie et vigueur dans tout le système. Avec la Salsepareille d'Ayer les malades qui en feront un essai sérieux, n'ont plus rien à craindre de l'impureté du sang. Il y a folie à employer les préparations à bon marché, qui pullulent en pharmacie, composées de substances dépourvues de toute espèce de vertu curative, et que l'on vend pour purifier le sang. Quand on en fait usage, on aggrave la maladie. La SALSEPAREILLE D'AYER est si concentrée, que c'est le meilleur purificateur du sang, le plus sûr, et en même temps le moins coûteux. Les médecins en connaissent la composition et la prescrivent. On l'emploie de toutes parts depuis quarante ans, et elle a conquis la confiance de millions de malades qui en ont éprouvé les effets bienfaisants.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. AYER & CO.,

Chimistes pratiques et analytiques.

LOWELL, MASS.

Vendu par tous les Droguistes.

12 mai—

Le MAGASIN de GRUNEWALD

Est le meilleur et celui où l'on vend à meilleur marché

DANS LE SUD.

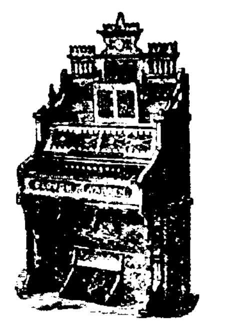

Les meilleurs pianos du monde, comme durée, ceux qui résistent le mieux au climat et qui donnent le plus de satisfaction sont les

PLEYEL—STEINWAY,
Knabe, Behr, frères,
Sohmer,
Fisher et Pease.

Toute espèce d'instruments de musique, en gros et en détail, à des prix qui défient la concurrence.

Musique, livres de musique, vendus à tout le monde à escompte.

Venez voir vous-même, ou écrivez à

L. GRUNEWALD,

Le plus grand magasin de Musique du Sud.

SALLE GRUNEWALD,
Et 127 rue du Canal.
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.,
Ou 50 rue Maine,
HOUSTON, TEXAS.

5 janv—

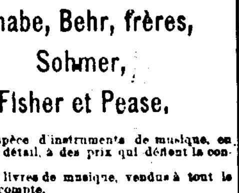

Gants de Peau

Couleurs, derniers genres:

Terre-cuite, acajou, cuir, etc.

A TRES BAS PRIX.

—AUSSI—

Gants Derby brodés, 2 boutons, pour hommes, à 75c. la paire

—CHEZ—

Viple & Péret,

IMPORTATEURS,

10 et 12 rue BOURBON, près CANAL.

N. B.—Il est reconnu que cette maison vend à 25 0/0 meilleur marché qu'ailleurs.

28 oct—4m—4 mar j

P. BOISSONNEAU,

MARCHAND-TAILLEUR.

137 - - Rue du Canal - - 137

AU PREMIER,

ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

M. P. BOISSONNEAU a l'honneur d'annoncer à ses clients, ainsi qu'aux clients à venir qu'il a transféré son magasin au No 137 de la rue du Canal, au premier, au dessus du magasin de M. Guébié.

Il vient de recevoir des premières manufactures de France et d'Angleterre un assortiment riche et varié de tout ce que la mode a produit de plus nouveau, de tout ce que porte le monde élégant.

Il n'emploie chez lui que des ouvriers de premier ordre et ses prix sont des plus modérés. 22oct—1an

1848. 1848

Importateur du Galvanisme,

C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfévrerie d'argent et plaqué, services de tables complets, couverts Alfénide, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti 1ère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfévrerie, etc., etc.

Ré-argenture de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduits.

16 déc—6m—DMarJ

QUARTIERS-GENERAUX DES

Fruits Crystallisés.

J'ANNONCE à mes clients et au public que j'ai maintenant en magasin les meilleurs Marrons glacés et Bonbons ainsi que les plus délicieux Fruits Crystallisés, Chocolats à la crème, le tout préparé par moi.

J. JANE,

164 - Rue du Canal - 164

Salon de lunch pour dames maintenant ouvert de 11 heures du matin à 11 heures du soir. Le meilleure patisserie de la ville. Service de première classe.

14 nov—3m DMaJFF

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $5.

CLASSE B.

DE LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—SE FERA—

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi, 13 Février 1883.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT $75,000

1967 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$265,500!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

Voyez le Plan,

100,000 billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirigeons et contrôlons les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac similes de nos signatures y apposées, dans cet avis.

G. T. Beauregard

J A Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane,

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Enregistrez vos lettres chargées ou expédiez par l'Express.

Remarquez que

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.

S'adresser à M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

Viennent d'être déballés pour les

JOURS DE FETE

CHEZ

GODCHAUX

[31, 33 et 35 rue du Canal.]

Vêtements et Articles de Toilette

pour Hommes, Jeunes gens et Enfants.

Nous offrirons en vente la semaine prochaine, un assortiment immense de

Nouveautés pour les Fêtes.

CRAVATES, MOUCHOIRS DE SOIE, NOUVEAUX GENRES et DESSINS, CHEMISES, COLS, POIGNETS, BRETELLES, BOUTONS DE MANCHE, EPINGLETTES, ETC, ETC.

En outre, nous exhiberons les plus jolies

ROBES DE CHAMBRE

des dernières façons et couleurs.

Nous avons le plus vaste et le meilleur assortiment de PARDESSUS, d'ULSTERS et de

VÊTEMENTS REVERSIBLES

qui soit en ville.

Les commandes des campagnes sont sollicitées.

Des échantillons et des indications pour se prendre les mesures seront envoyés gratuitement, si demande en est faite.

Les dames achetant des marchandises pour une somme de $2 recevront un fort joli chromo de Mme Langtry. 10déc—

Compagnie ancienne et sûre en Parasolerie de

ROBINSON,

ETABLIE EN 1855.

Plus d'un quart de siècle sur la route avec hommes, wagons et attelages.

LA plus ancienne, la plus grande et la seule maison de son genre au Sud.

Importateur et marchand de tout genre de paratonnerres, girouettes et installations de paratonnerres. Ces articles sont toujours en abondance dans le magasin.

Les câbles en argent de Robinson sont une spécialité de fabrication.

Fils conducteurs posés dans toutes les parties du pays. Il est fait une spécialité des travaux de réparations.

Ordres exécutés le jour même de leur livraison.

JAMES M. ROBINSON, directeur.

Bureau et magasin, 246 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne. 12mars—1an

GRAND DEBALLAGE

AU SALON DE

MmeC. Samson

150 - RUE DU CANAL - 150

LES

Chapeaux et Bonnets

Les meilleur marché et les plus fashionables.

Modes de la dernière nouveauté!

21 oct—6m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des POMPIERS de la Nouvelle-Orléans.

Bureau: 28 rue du Camp.

HUITIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'exposé suivant des affaires de l'année expirant le 31 décembre 1882.

Primes reçues pour des risques d'incendie	$152 593 90	
Primes reçues pour des risques de Rivières	20.194 87	
Primes reçues pour des risques de mers	4.482 73	
Total des Primes reçues		$177 271 50
Moins—		
Pertes sur les incendies	$59 952 66	
Pertes sur les rivières	13 091 89	
Pertes sur les mers	293 70	
Escomptes	20 619 63	
Réassurance	11 549 86	
Primes remboursées	13 193 85	
Licenses et Taxes	5 898 19	
Dépenses, commissions, etc. moins l'escompte et l'intérêt	18 544 70	143.144 28
Profits nets		$34.127 22
La Compagnie possède l'Actif suivant.		
Actions du Fonds Capital	$15 715 10	
Argent en Banques et en caisse	104 266 41	
Prêts sur collatéraux et hypothèques	193 681 24	
Billets à recevoir	13 800 15	
Meubles et installation de Bureau	4 255 10	
Primes en voie de recouvrement	25.963 59	$357.679 59
Passif—		
Fonds Capital	$150,000 00	
Réserve pour les polices non expirées. Fonds de réserve et surplus	174 622 30	
Pertes non ajustées	9 370 50	
Intérêt, Dividendes, etc., accusés et Dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit du fonds	23,686 79	
		$357 679 59

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

R. H. BENNERS, Secrétaire. I. N. MARKS, Président.

Signé sous serment en ma présence, ce 17me jour de Janvier 1883.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle Orléans, 17 janvier 1883.

A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été déclaré les dividendes suivants, sur les profits nets de l'année expirant le 31 décembre 1882, à savoir:

Dix pour cent (10 pour cent) intérêt annuel, et cinq pour cent (5 pour cent) intérêt dividende sur le capital payé, formant un total de quinze pour cent (15 pour cent) par an.

Cinq pour cent, au Fonds de réserve, conformément à la section 3, Article VIII de la Charte.

Vingt-cinq pour cent (25 pour cent) Dividende aux assureurs participants.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Bureau des Directeurs.

JACOB ALEXANDER,	E. S. LEVY,
LEON BERTOLI,	I. N. MARKS,
H. H. BIERHORST,	WASH. MARKS,
PETER BLAISE,	A. A. MAGINNIS,
P. EGAN,	T. PRUDHOMME,
JOHN FITZPATRICK,	C. SPORL,
C. TAYLOR GAUCHE,	A. H. SIEWERD,
CHAS. HEMARD,	OTTO THOMAN,
ALF. H. ISAACSON,	GEO. WATERS.

18 janv—1m

Banque Nationale d'Etat De la Nouvelle-Orléans.

Etat de situation semestriel Au 30 décembre 1882.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,127,544 49
Bons des Etats-Unis		375,000 00
Autres bons et actions		362,246 58
Effets immobiliers		83,912 29
Autres valeurs—comptant		1,019 10
Cinq pour cent fonds de rachat		16,875 00
Prêts sur demande	$576,253 32	
Echange	555,402 1	
Espèces	611,545 5	
Chèques sur d'autres banques	290,467 07	$2,033,668 13
		$4,000,264 59

PASSIF.

Capital		$425,000 00
Surplus		250,000 00
Circulation		337,500 00
Dividende non payé		12,665 95
Profits indivis		61,749 79
Dépots de banques et de banquiers		931,328 79
Dépôts individuels: Bureau principal	$1,659,418 97	
Succursale	1,023,701 16	$2,682,120 05
		$4,000,264 59

SAM. H. KENNEDY, Président.
PIERRE LANAUX, Vice-Président.
T. R. ROACH, Caissier.

31 déc—1m

Nous avons fait de nombreuses annonces à la Nlle-Orléans, du CHARBON que nous fournissons, et certainement, nous n'avons rien avancé que nous ne puissions prouver. Nous n'avons rien dit qui ne soit rigoureusement vrai. Nous affirmons que notre charbon d'Hélène et de Montevallo comme charbon de cheminée est bien supérieur sous tous les rapports à celui de Pittsburg; il n'a pas d'odeur, il n'éclate pas, il brûle jusqu'à ce qu'il soit réduit en cendres; il dure plus longtemps et donne plus de chaleur que le Pittsburg, et l'on ne dépense pas trop souvent.

Si vous n'avez pas encore fait usage de ce charbon essayez-en, et s'il ne répond pas à ce que nous promettons, revenez à notre bureau, et nous vous rendrons votre argent. On ne peut faire une proposition plus avantageuse, essayez-en.

A. C. DANNER & CIE.,

54 rue Carondelet,

Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, coin des rues Victoire et Champs-Elysées.

VINCENT MICAS & CIE.,

29 RUE DU CAMP

Et 116 RUE DE LA COMMUNE,

Seuls Agents pour la vente des

EAUX-DE-VIE DE SAZERAC.

Seuls propriétaires de l'Amer-Aromatique américain de

PEYCHAUD.

Agents pour la vente des Champagnes

Duc de Montebello

—ET—

Imperial Cook;

Importateurs en général de

VINS FINS ET DE LIQUEURS.

Il est fait une spécialité de la vente de ces articles aux familles dont le patronage est respectueusement sollicité. Vins et liqueurs vendus à la bouteille, au gallon et au baril, et livrés à domicile dans les limites de la ville sans frais additionnels.

AMER-AROMATIQUE DE PEYCHAUD.

Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.

CET AMER,

provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant le repas dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère ou de Cognac. Par les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, si avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au maintien de la santé, et en beaucoup de cas, peut contribuer à la rétablir.

Nouvelle Orléans, 7 novembre 1870.

Dr F. B. Gaudet, 183 rue Dauphine.
B. L. Taney, M. D. — C. Deléry, D. M. P.
E. Harrison. — Condeviolle, D. M. P.
Dan C. Holliday, M. D., 26 rue St-Charles.
Dr Faget. — Alcée Chastant, M. D.
O. Huard, D. M. P. — Theo Layton, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.

6 déc—6m—mar jeu dim

Trente-Quatrième Etat de Situation Annuel depuis la Fondation;

Deuxième Etat de Situation Annuel depuis la Réorganisation

DE LA

Compagnie d'Assurances DU CROISSANT

Pour l'année expirant le 31 déc. 1882.

Primes d'incendies		$471,584 80
Primes de mers		39,326 97
Primes de rivières		75,696 44
Total des primes		$586,608 21
A déduire—		
Réassurances	$37 145 49	
Primes remboursées	55,942 67	
Fonds de réserve pour des risques non échus	80,000 00	173,088 16
		$413,519 05
Ajouter l'intérêt et les loyers	$30,562 37	
Sauvetages	2 811 31	33,373 68
		$446,892 73
A déduire—		
Pertes sur les incendies	$167,145 04	
Pertes sur les mers	2,284 81	
Pertes sur les rivières	42,344 99	
	$212 774 84	
Dépenses de bureau	28 714 41	
Profits et pertes	4 028 09	
Taxes et licences	18,291 70	
Dépenses Babcocks Corps de Sauvetage et Bureau des Réassureurs	4 320 75	
Frais légaux	2,364 12	
Frais d'agences	18,462 26	
Commissions et escomptes	94 482 82	383,839 89
Balance		$63,052 84
Intérêt payé sur le capital		50,000 00

ACTIF.

$135 000 U. S. 4 à 119⅛	$161 325 00
35 000 N. O. consol. 6's à 98	34 300 00
15 000 Mississippi State 4's	15,000 00
500 Christ Church 6s	500 00
500 Washington Armory 5 s	500 00
160 actions du Vallette Dry Dock stock à 20	3,200 00
47 actions New Harbor Protection stock à 50	2,350 00
19 actions New Louisiana Jockey Club action au pair	1,900 00
86 actions New Orleans Pacific R. R. stock à 40	3,440 00
Propriétés foncières de ville	57 580 00
Propriétés foncières de campagne	12,100 00
Jugements et Réclamations	10,000 00
Prêts sur des bons et hypothèques	61,715 07
Dû sur nantissement	119 472 13
Dû sur des billets à recevoir	3,991 57
Dû par des compagnies pour réassurances	19 920 00
Primes en voie de collection	42,509 60
Primes entre les mains d'agents	2,075 34
Comptant en caisse	120,404 48
	$696,803 28

PASSIF.

Fonds capital	$600,000 00
Réserve pour des risques non expirés	60 000 00
Réserve pour des risques non ajustés	20,003 28
Dividendes non payés janvier 1883 y compris	16 800 00
	$696 803 28

Ce qui précède est un exposé vrai et exact des affaires de la Compagnie.

W. R. LYMAN, Président.
CHAS E. RICE, Secrétaire.

Signé sous serment en ma présence, ce 15me jour de janvier A. D. 1883.

ALFRED INGRAHAM, Notaire.

18 jan—1m

Seizième état de situation annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania de la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux dispositions de sa Charte la compagnie publie l'état de situation suivant, pour l'année expirant le 31 décembre 1882.

Primes d'incendie	$102 290 18	
Primes de mers	5,994 21	
Primes de rivières	4,294 13	
Total des primes en l'année 1882	$112,578 52	
Ajouter les primes non échues pour 1881	37,215 00	$149,793 52
Intérêt et Réserves, moins les dépenses		25,649 30
Total		$175,442 82
Pertes payées—		
Sur les risques d'incendie	$64,938 53	
Sur les risques de mers	192 38	
Sur les risques de rivières	2,868 12	
	$67,999 03	
Escompte, primes remboursées et réassurances	34,611 57	
Taxe et souscription	9,102 39	111,712 99
Profits		$63,729 83
Réserve pour des primes non échues	$30,212 30	
Réservé pour les pertes non ajustées	8,100 00	
Cinq pour cent, dividende payé en juillet 1882	10,000 00	
Cinq pour cent, dividende dû en janvier 1883	10,000 00	
Surplus	5,416 53	
	$63,628 83	

ACTIF.

Billets reçus pour des primes	$957 15
Primes en voie de recouvrement	19,119 75
Prêts sur demande sur des collatéraux et hypothèques	68,050 00
Bons et Consolidés de Ville et des Etats-Unis	65,785 50
Effets immobiliers	47,428 08
Actions de banques et autres	33,700 00
Meubles de Bureau	1,500 00
Comptant en banque et en mains	17,224 35
Total	$253,783 83

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
EMIL MAIRE, Secrétaire.

Assermenté et signé en ma présence, à la Nouvelle-Orléans, le 12ème jour de janvier 1883.

ALFRED INGRAHAM, Notaire.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce 11 du courant, il a été résolu unanimement de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au 31 décembre 1882, sur le capital; aussi, un dividende de CINQ POUR CENT sur les profits nets pour l'année 1882 en faveur des actionnaires, le tout payable sur demande.

H. ZUBERBIER, Président.
EMIL MAIRE, Secrétaire.

16 janv—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

N. O. Homestead Association vs. Remy & Fortier, (John Remy & Oscar Fortier Jr)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7518.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 février 1883 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Faubourg West Bouligny, dans l'îlet numéro trente-neuf du dit Faubourg plan original, ou îlet deux cent quatre-vingt douze nouveau plan, dans le Sixième District de cette ville, le dit îlet est borné par les rues Coliseum ou Plaquemines, Chesnut, Valence et Cadiz, le dit morceau ou portion de terre mesure, conformément à un plan annexé à un acte de vente du défendeur dans cette affaire ci-dessous mentionnée, trente cinq pieds six pouces de face à la rue Cadiz sur une profondeur et façade à la rue Coliseum de quatre-vingt-dix pieds formant l'encoignure des dites deux rues, et trente-cinq pieds six pouces de largeur dans le fond, la dite portion de terre est formée par la partie de la façade du lot désigné par les numéros un, deux et trois sur un plan annexé à un acte de vente de A. D. Doriocourt à A. Fred Bouligny, passé pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville, le deuxième jour de septembre 1852 le dit morceau ou portion de terre est aussi composé de la plus grande portion du lot désigné ou marqué par la lettre A, sur un plan de Wm H. Williams, voyer, annexé à un acte de vente de John Yager à Mme Augustine Porée, passé pardevant E. Commagère, recorder, en date du 4 juin 1861.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui peuvent y être construites, et tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même portion de terre que le défendeur, dans cette affaire a acquise par achat dans la proportion d'une moitié indivise chacune de Mme Augustine Porée par acte passé pardevant E. Commagère notaire en cette ville, en date du dix septième jour de juillet, dix huit cent soixante-douze.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

24 jan—24 31—7 14 21 24 fév

A. Rochereau & co vs William Hood Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7432—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 février 1883 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges et avantages qui y appartiennent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, St-David et St-André maintenant Liberty et désignés par les numéros un, deux et trois sur un plan dressé par A. Toledano le 25 mai 1879 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, comme plan numéro quatre-vingt-treize, les dits lots se touchant et mesurent, en pied américain, comme suit, à savoir: Les lots numéros un et deux mesurent chacun trente pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de cent vingt sept pieds, entre lignes parallèles, et le lot numéro trois trente pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de quatre vingt dix sept pieds entre lignes parallèles. Les dits lots numéros un et deux sont désignés comme lots numéros quatre et cinq et le dit lot trois forme une partie du lot numéro trois sur un plan particulier fait par C. A. Hedin, architecte et déposé en l'étude de J. P. Gilly, ancien notaire en cette ville.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de Watkin Jones, conformément à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville le 6 juin 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

24 jan—24.31—7.14 21.24 fév

Charles F. De Corney vs Veuve Jules Camps.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No. 7523—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 24 février 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé en cette ville dans le carré borné par les rues Bourbon, Hôpital, Dauphine et Quartier, mesurant au pied français, trente pieds de face à la rue Bourbon sur quatre vingt pieds de profondeur et face à la rue Hôpital.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Henry Campe par acte passé pardevant Omer Villeré notaire en cette ville, le 19 décembre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

23 jan—23.30.7.13.20.24 fév

Arthur Denis vs Franz Spranl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5852—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville MARDI, le 30 janvier 1883 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro quatorze sur le plan original du faubourg Est Bouligny maintenant désigné par le numéro cent soixante neuf sur le nouveau plan fait par Henry C. Brown voyer, le dit îlet est borné par les rues Constantinople, Laurel, Live Oak maintenant Constance et Austerlitz. La dite portion de terre étant composée par la totalité du lot désigné par le numéro vingt-un, et une portion des lots désignés par les numéros vingt et vingt deux et tels désignés par la lettre A sur un plan fait par William H. Williams, voyer, en date du 24 février 1881 annexé à un acte de vente passé le 13 août 1881, pardevant E Commagère notaire, de Franz Spranl appelant dans cette affaire Franz Anton Spranl à Mme Susan Ann Kay, veuve du premier lit de Peter Dalman et maintenant veuve de James Cone et la dite portion de terre mesure, conformément au dit plan, quarante-six pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Austerlitz sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

28 déc—28—janv 3,10,17,25 30

Dans l'affaire de la tutelle des mineurs Paul, Sidney, Angèle, Cécile et Berthe Rodrigue.

COUR DU VINGTIÈME DISTRICT JUDICIAIRE de l'Etat de la Louisiane pour la paroisse Assomption, No 1270—En vertu d'une commission en date du 15 décembre 1882, et conformément à un ordre de vente rendu par la dite Cour, à moi adressé par l'Honorable Cour du Vingtième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane pour la Paroisse Assomption, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 27 janvier 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Lopez ou Troisième, Washington et Gayoso ou Quatrième désigné par le numéro six sur un plan dressé par D. E. Seghers, le 4 avril 1874, et déposé au bureau de A. E. Bienvenu ancien notaire, en cette ville, comme plan numéro Quatre-Vingt-Dix, le dit lot mesure au pied américain comme suit, à savoir: trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, cent quarante six pieds quatre pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro cinq et cent cinquante sept pieds six pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro sept.

2° Un autre lot de terre situé dans le même District et îlet, désigné par le numéro sept sur le dit plan, le lot mesure, au pied américain, comme suit, à savoir, trente-trois pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Esplanade, trente un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, sur quatre-vingt-dix-sept pieds, six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du dit numéro six et cent sept pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro huit.

3° Un autre lot de terre, situé dans le même district et îlet, désigné par le numéro douze sur le susdit plan; le dit lot mesure au pied américain trente pieds de face sur la rue Lopez ou la rue Troisième, cent vingt-sept pieds onze pouces de profondeur entre lignes parallèles.

4° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lopez ou Troisième, Gayoso ou Quatrième, Esplanade et Washington; la dite portion ou morceau de terre devant être pris du fond du lot désigné par le numéro onze sur un plan fait par D. E. Seghers, déposé en l'étude de E. A. Bienvenu, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro quatre vingt-dix; la dite portion ou morceau de terre mesure trente pieds sur la ligne parallèle à la rue Lopez et qui le divise de l'autre portion du lot numéro onze, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro sept, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro douze et trente pieds sur la ligne qui le sépare du lot numéro six.

Termes et conditions—En bloc et pour du comptant pour un tiers du prix d'adjudication et le reste du prix payable à un et deux ans de date de la vente, les portions à crédit devant être représentées par des billets de l'acquéreur, payables respectivement à un et deux ans du jour de la vente avec huit pour cent d'intérêt par an sur chaque billet du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, le paiement des billets ainsi que l'intérêt devant être garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec la clause de "non aliénando", l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant le notaire qu'on pourra désigner; l'acquéreur s'obligera en outre à assurer les dites propriétés contre le feu pour un montant égal aux billets et les intérêts, et de transférer les polices au tuteur des enfants mineurs dans cette affaire, et dans le cas où il manquerait de le faire leur tuteur aura le droit d'assurer aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur s'engagera en outre à payer cinq pour cent sur le montant des dits billets et intérêt, pour honoraires d'avocat, dans le cas où il faudrait "instituer" un procès pour le recouvrement d'une partie ou de la totalité des billets et payer tous les frais le paiement des dites obligations de l'acquéreur, d'assurance, et de payer le dit montant pour honoraires d'avocat, et pour payer les frais et débours de tout les sommes qui auraient pu être déboursées par le tuteur des mineurs pour assurance sur les propriétés, devra être garanti par hypothèque spéciale.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

27déc—27 janv 2 9 16 23 27

F. St Roque vs. la succession de Gust. Jaume Vergès.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7082.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 27 janvier 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre d'encoignure, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges ou servitudes qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Laurel, Harmony et Jersey ou Annunciation, ayant 45 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Pleasant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

27déc—27 jan3 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Thérèsa Lanehan vs Eugène Knockhart—No 7317.

Vente pour effectuer un partage. Jolie résidence rue Claiborne No 383, près du marché St-Bernard.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 février, 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, rendu le 11 janvier 1883, et signé le 17 du même mois et année, la propriété suivante savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le No 2, de l'îlet No 21, lequel lot de terre mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble une jolie maison retirée de la rue, couverte en ardoises, ayant galerie sur la façade et six chambres.

Une bâtisse à étage, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, hangar, citerne, puit, cour carrelée et un joli jardin d'agrément, avec pavage de Schillinger.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1883.

16 janv—16,20,21,27 3,10,17 24fév.

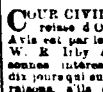
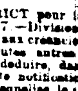

Magnifique occasion pour un laitier.

Propriété de choix, faisant face au Bayou St-Jean et le Chemin Coquillé et venant d'être achevée, et à l'abri des inondations et des mauvais chemins.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 janvier 1883, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Une portion de terre, située dans le 3me District sur la rive droite du Bayou St Jean, et faisant face au dit Bayou et mesurant, mesure américaine, 95 pieds 11 pouces de face au Chemin Coquillé sur une profondeur du côté de la rue de l'Esplanade de 702 pieds 2 lignes, et de 604 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne opposée, du quel point la dite portion de terre s'élargit de 65 pieds 5 pouces, et de là a une plus grande profondeur de 95 pieds 11 pouces sur la ligne du fond, sur laquelle ligne la dite portion de terre a une largeur de 16 pieds 7 pouces 1 ligne.

Ensemble, une étable pouvant contenir 34 têtes d'animaux, avec un spacieux grenier pour les provisions, chambre à lait, etc.

Aussi, la résidence faisant partie de la propriété, ayant galerie sur le côté, cabinet et trois chambres à coucher; cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc. etc.

Cette vente mérite l'attention de ceux qui sont à la recherche d'une bonne occasion. Les bâtisses et les améliorations sont neuves et viennent d'être achevées il y a environ deux mois.

Cette terre se trouve à l'abri des inondations et des mauvais chemins. Les personnes désirant visiter la propriété pourront s'adresser sur les lieux. Le tout conformément au plan maintenant exposé à la Bourse.

Conditions—1/3 comptant ou davantage et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1883.

L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente pour garantir son adjudication.

29jan—

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1882

Primes sur les incendies	$519 589 40	
Primes maritimes	126 501 62	
Primes de rivières	35 765 19	$681,856 21
Primes acquises en 1881		87 983 10
Total des primes		$769 839 31
A déduire—		
Primes non acquises	$271 117 02	
Primes remboursées	54.592 99	
Réassurances	29,691 88	355 401 89
Primes nettes acquises		$414 437 42
Ajouter, loyer et sauvetage		45 036 18
		$459 473 60
A déduire—		
Pertes de feu	$188 793 62	
Pertes maritimes	43 933 10	
Pertes de rivières	19 127 64	
Total des pertes	$251,854 36	
Dépenses générales commissions, réclamations, taxes, etc.	174,525 25	426 379 61
Profits nets		$33 093 99
Ajouter—Montant au crédit de profits et pertes	$145 255 10	
Moins dividende de juillet 1882	25 000 00	120 255 10
Surplus		$153 349 09
A déduire—Réclamations fixées non fixées et non acceptées		46 410 26
Surplus net, 31 décembre 1882		$106 938 83

Situation le 31 décembre 1882.

VALEURS AU PRIX DU MARCHÉ.

Argent dans les banques	$90 104 79	
200 bons des Etats-Unis 4 pour cent	239 000 00	
50 bons Levee Steam Cotton Press	26 250 00	
2 bons du New Orleans Pacific Railway	1,720 00	
10 bons de la Louisiana Ice Manufacturing Company	10.000 00	
50 bons du New Orleans Water Works	27,000 00	
40 bons du New Orleans City Railroad	27,500 00	
1 bon du Battalion Washington Artillery	500 00	
15 actions du New Orleans City Railroad	1,290 00	
5 actions de la State National Bank	595 00	
35 actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,260 00	
120 actions de la Valette Dry Dock Company	3,000 00	
1 action du New Louisiana Jockey Club	750 00	
Propriétés foncières en ville	132,940 00	
Billets, 1re hypothèque	115,027 56	
Prêts sur demande	67,800 00	
Billets garantis par nantissement	[illegible]	
Billets à recevoir en règlement de primes	13,476 63	
Primes en cours de collection	62,761 87	
Dû par agents et en cours de transmission	10,645 27	
Compte en suspens	716 96	
Dû par compagnies d'assurances pour pertes réassurées et déterminées	17,601 24	$875,538 62

PASSIF.

Fonds capital	$500,000 00	
Réserve pour primes non acquises	201,117 02	
Réserve pour réclamations non déterminées	46,410 26	
Dividende non réclamé	4 215 50	
Dû à la Factors and Traders' Insurance Company	11.400 39	
Dû à d'autres compagnies pour réassurances	5,511 72	
Excédant net comme ci-dessus	106,938 83	$875,538 62

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 13 janvier 1883.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de la dite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

[Signé] CHARLES T. DUGAZON, J. ALDIGÉ, AD. SCHREIBER.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1883, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1883.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	H. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	AD. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT,
D. FATJO,	JULES TUYÈS.

16 janv—

VENTES A L'ENCAN

PAR H. STERN & CO.

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

125 caisses souliers fins de Newark et

PAR H. STERN & CO—Encanteurs, il sera vendu VENDREDI, 26 janv. 1883 à 11 heures du matin, à leur salle d'encan No 35 rue de Chartres, entre Douane et Bienville 300 caisses bottes, souliers et brodequins, 125 caisses souliers fins de Philadelphie.

Comprenant un bel assortiment convenable pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 26 janv

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en bois à deux étages.

No 272 rue Baronne, entre Delord et Calliope.

Succession de Samuel Gilmore, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 6777.

A un long crédit à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 3 mars 1883, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. H. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, en date du 22 janvier 1883, Dossier No 6777, dans l'affaire de la succession de Samuel Gilmore, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne anciennement Bacchus, Delord anciennement Triton Walk, Dryades et Calliope désigné par le No 1 et mesurant 18 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Baronne sur une profondeur de 192 pieds 1 pouce, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, le tout mesure américaine, conformément à un plan fait par John F. Braun, voyer, en date du — Février 1883.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages et demi, couverte en ardoises avec six ou dix chambres, cuve gaz, etc., dans une bonne condition, un grand hangar de 60 pieds de long etc.

La propriété peut être vue sur application à l'encanteur.

Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent, et toutes les clauses de sécurité usuelles, 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire aux frais de l'acquéreur incluant les taxes dues et exigibles en 1883.

26jan—26 févd 11 18 25 mars3

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Christian Schreiber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7562—Division — Attendu que A. E. Bignon, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Christian Schreiber, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

17janv—17. 21, 28

W. E. Irby & Bro. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6567—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de W. E. Irby & Bro. et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par W. E. Irby, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

17 janv—17 21 28

John Cousley vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 2,392—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de John Cousley et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James G. Clark, syndic de cette cause ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

24 janv—24 28 2fév

Succession de John A. Turnell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1255—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Lawrence J. Duffy exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

19 jan—19 23,28

Succession de Mme A. S. Lacy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 6546 Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.

19 janv—19, 23, 28.

E. O. Meertz vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6453—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de E. O. Meertz et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par W. O. Vincent, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.

20 jan—20 24 28

Proclamation

—DU—

ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT LXX.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut.

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien-aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE SIXIEME JOUR DE FEVRIER 1883,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui viennent dans notre capitale royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons:

I. Toutes les lignes de transport de notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au-delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat; que les récoltes sont satisfaisantes, que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et du commerce; que la fusion des intérêts et l'échange des sympathies entre notre Etat et les pays voisins s'opèrent au moyen des chemins de fer terminés et en cours d'achèvement. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Tout en rendant justice aux anciennes sociétés qui ont jusqu'à présent organisé de si brillants festivals et coopéré dans une si large mesure aux réjouissances publiques du Carnaval, nous croyons devoir féliciter nos nouveaux amis, les Chevaliers de Protée, pour le goût dont ils ont fait preuve à l'occasion de leur première sortie l'année dernière, et qui leur assigne une place distinguée parmi nos sociétés mystiques.

VII. En outre des CORTEGES DE JOUR ET DE NUIT, SPLENDIDES ET D'UNE MAGNIFICENCE SANS PAREILLE, destinés, comme de coutume, à célébrer notre CARNAVAL, nous sommes heureux d'apprendre que les corps militaires de Notre Royaume dont la loyauté nous est connue et qui devancent toujours nos désirs, ont organisé un GRAND CONCOURS ROYAL où ils déploieront leur habileté accoutumée. Le Tournoi auquel prendront part des corps militaires du dehors sera de tout point digne de notre illustre maison.

Dieu Protège le Roi.

Donné sous notre signature munie du sceau royal, dans notre Palais des Tours d'Or, en notre ville d'Atlantis, ce 25e jour d'octobre 1882, et la mil-onzième année de notre règne.

Par le Roi lui-même:

REX.

Contresigné: BATHURST, Grand Chambellan.

Palais du Carnaval, Nlle-Orléans, 22 novembre 1882.

Toutes communications officielles devront être adressées à

BATHURST,

Tiroir de la Poste 122, Nlle Orléans, Lne.

24nov—10f et 3f sur son jusq 6 fév